

District du Cantal de Football

Commission des Calendriers, Coupes et Championnats

Réunion du 03 septembre 2022 - Procès-Verbal

Président : Roland Loubeyre

Présents : Jean-Pierre Bélard, Gérard Chevalier, Fr. Fillon, J. Maze

Excusés : P. Imbert, M. Salessé

Invités : N. Lamotte, Membre de la Commission des Clubs Séniors
Kévin Roques, Vice-Président de l'Am. S. Boisset
Romain Asfaux, Dirigeant de l'Am. S. Boisset

Championnat de « D5 » ==> engagements et composition des poules :

Les poules ci-dessous sont établies sous réserve de validation par le Comité Directeur consulté par voie électronique le 05 septembre 2022

La Commission enregistre les engagements de 27 équipes à ce jour avec la création du club de Vebret – Antignac (2 équipes) et les retours d'Ayrens, de Saignes et de l'équipe 3 d'Ytrac.

Courrier du Club de Vebret – Antignac :

Au regard de l'équité sportive due aux autres Clubs du Championnat de « D5 », la Commission ne peut donner une suite favorable à une telle demande.

3 poules de 9 :

Poule A :

Anglards de Saint-Flour, Cezens, Massiac – Molompize – Blesle (3), Neussargues (2), Pierrefort (2), Planèze, Saint-Just (2), Vallée du Siniq, Vebret – Antignac (2)

Poule B :

Ayrens, Drugeac, Menet, Minier (2), Pleaux – Rilhac – Barriac (2), Quatre Vallées (2), Trizac (2), Saignes, Vebret – Antignac (1)

Poule C :

Carlat – Cros (2), Giou de Mamou, Jordanne (2), Entente Junhac – Montsalvy <> Haut Célé, Entente Parlan – Le Rouget <> Vitrac – Marcolès, Saint-Mamet (3), Sansac (3), Vézac (2), Ytrac (3)

Règlements des Coupes du Cantal, Combourieu et Barrès :

Reports de rencontres dus au « Covid » :

La Commission proposera au Comité Directeur d'étudier ces éventuels reports au cas par cas et non de donner systématiquement « match perdu » à l'équipe concernée, notre calendrier des Coupes Départementales étant moins serré que ceux des Coupes Nationales ou Régionales.

Prolongations :

Au contraire des dispositions prises pour la Coupe de France et de la Coupe de la Ligue « LauraFoot », la Commission proposera le maintien des prolongations à l'issue du temps réglementaire des rencontres de nos Coupes Départementales.

Calendrier du Championnat « Féminin à 8 » :

Devant le peu d'engagements enregistrés à ce jour (5), la Commission décide de ne pas établir aujourd'hui le Calendrier Général de cette compétition.

Françoise Fillon et Coralie Belin contacteront les Clubs non-engagés et, en fonction de leurs réponses, proposeront éventuellement une autre formule de compétition selon le nombre d'équipes concernées.

Réforme des Championnats Masculins :

A la demande du Comité Directeur, devant le nombre décroissant d'année en année des engagements en championnat de « D5 » et pour faire suite aux divers commentaires sur la décision prise en Assemblée Générale à Murat, la Commission aborde à nouveau l'éventuelle réforme de l'actuelle « pyramide » des Championnats de « D1 » à « D5 » et présentera deux propositions lors de la réunion du Comité Directeur du 14 septembre.

Coupe du Cantal :

La Commission procède au tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe du Cantal, avec 18 participants, qui concerne les Clubs de « D5 » et « D4 ».

Les Clubs d'Albepierre et Cézallier – Alagnon, encore engagés en Coupe de France, sont exemptés ainsi que les 3 Clubs rétrogradés de « D3 » (Carlat – Cros, Chaussenac, Margeride) et 1 Club désigné par tirage au sort : Boisset.

Les rencontres programmées le 25 septembre sont publiées sur le site du District, rubrique « compétitions » => « coupes ».

Courriers des Clubs :

U. S. de la Cère : **Lu.**

Déplorant qu'aucune demande n'ait été transmise par le Club, la Commission ne peut que conseiller à l'U. S. de la Cère de transmettre ses souhaits de programmation pour les saisons suivantes au Secrétariat du District qui les traitera de la meilleure façon, comme cela a été fait pour les courriers de Clubs reçus avant l'établissement de l'ordre des rencontres, c'est-à-dire jusqu'au 25 juillet.

Le Président de la Commission Calendriers, Coupes et Championnats,

Roland Loubeyre